

Direction Générale de l'Administration
Direction des Personnels, de la Formation
et de l'Action Sociale

Sous-Direction des Personnels
Bureau des Affaires Générales
des Personnels de Préfecture
Affaire suivie par Maryvonne HARDOUIN
Tél. : 01.40.57.54.64
MH/SLN°

Paris, le

Le Ministre de l'Intérieur

à

**Mesdames et Messieurs les Préfets de région
Mesdames et Messieurs les Préfet
des départements de Métropole
Secrétariat Général**

OBJET : Passage informatique à l'an 2000 - Plan de sauvegarde ministériel.

REFER : Circulaire du Premier ministre du 5 novembre 1998.

P. J. - : 1 tableau.

La circulaire du Premier ministre visée en référence a prévu la mise en place de plans de sauvegarde qui déterminent les procédures à suivre pour répondre, en cas d'incidents, aux perturbations susceptibles de mettre en cause la sécurité des personnes ou d'affecter le fonctionnement des services.

Pour permettre à mes services d'estimer d'ores et déjà le nombre d'agents administratifs, techniques et des transmissions affectés dans les préfectures, sous-préfectures et SGAP qui seraient amenés à effectuer soit une astreinte, soit une présence effective sur le lieu de travail, je vous serais obligé de bien vouloir remplir et me retourner par télécopie (01.40.57.54.42) le tableau joint.

Je vous rappelle que l'agent placé sous le régime de l'astreinte doit obligatoirement pouvoir être joint à tout moment pour exécuter une mission de sa compétence. Il peut s'éloigner de son domicile mais doit alors s'assurer qu'il demeure constamment joignable et en mesure de rejoindre rapidement son lieu de travail.

Par ailleurs, la présence d'agents sur leur lieu de travail devra être effective et dûment constatée.

Personnels placés sous le régime de l'astreinte

Nombre d'agents	31.12.1999 (à partir de 16 h 00)			Nuit de la Saint-Sylvestre			Samedi 1 ^{er} janvier 2000			Dimanche 2 janvier 2000		
	Adm.	Techn.	Trans.	Adm.	Techn.	Trans.	Adm.	Techn.	Trans.	Adm.	Techn.	Trans.
Catégorie A												
Catégorie B												
Catégorie C												

Personnels effectivement présents sur leur lieu de travail

Nombre d'agents	31.12.1999 (à partir de 16 h 00)			Nuit de la Saint-Sylvestre			Samedi 1 ^{er} janvier 2000			Dimanche 2 janvier 2000		
	Adm.	Techn.	Trans.	Adm.	Techn.	Trans.	Adm.	Techn.	Trans.	Adm.	Techn.	Trans.
Catégorie A												
Catégorie B												
Catégorie C												